



Victime d'une agression : la victime se fait mordre par un chien

Par **haythem**, le **26/05/2009** à **01:45**

Bonjour,

Un chien m'a mordu, son propriétaire s'est enfui, j'ai déposé une plainte, je crois qu'il est impossible de l'attraper.

C'est quoi mes droits ? je fais quoi ? J'attends la réponse de la police ?

Par **jeetendra**, le **26/05/2009** à **08:51**

bonjour, contactez la maison de justice et du droit à Paris, ils s'occupent des victimes, courage à vous, cordialement

[fluo]TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS[/fluo]

4 boulevard du Palais - 75004 PARIS 04

Tél. 01 44 32 51 51

Site Internet : <http://www.tgi-paris.justice.fr>